

Objet : All – Note interprétative n° 9

Précisions et éclaircissements concernant le calcul des critères de sélection et des majorations à l'introduction d'un dossier All

Cette note interprétative de la réglementation All concerne les dossiers investissement et installation.

Le **calcul des critères de sélection et des majorations** (en ce compris le nombre de membres) se calcule à la date de soumission de la demande d'aide. Concernant les critères et majoration liés aux surfaces, le calcul s'effectue de la manière suivante :

- a) Sur base des dernières données déterminées de l'administration ;
- b) Si elles ne sont pas disponibles, sur base des données déclarées de l'administration de l'année de la demande d'aide (d) et mise sous condition d'une révérification des critères de sélection et des majorations à la demande de paiement une fois la déclaration de superficie validée. Le paiement sera effectué après vérification des critères sur base des données déterminées de l'année d ;
- c) Si les données mentionnées au point b) ne sont pas disponibles, on reprend les dernières données déterminées du cédant (formulaire en annexe à compléter) ;
- d) Si les données mentionnées au point c) ne sont pas disponibles, on reprend les dernières données déclarées du cédant (formulaire en annexe à compléter) et mise sous condition d'une révérification des critères de sélection et des majorations à la demande de paiement une fois la déclaration de superficie validée. Le paiement sera effectué après vérification des critères sur base des données déterminée de l'année d ;
- e) Si il n'y a pas de cédant (cas des créations) et qu'aucune donnée n'existe pour l'année d, aucun critère ne sera accordé.

VOS ANNEXES

Annexe 1 : FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOUVELLE UP, MODIFICATION OU REPRISE